Image not found or type unknown

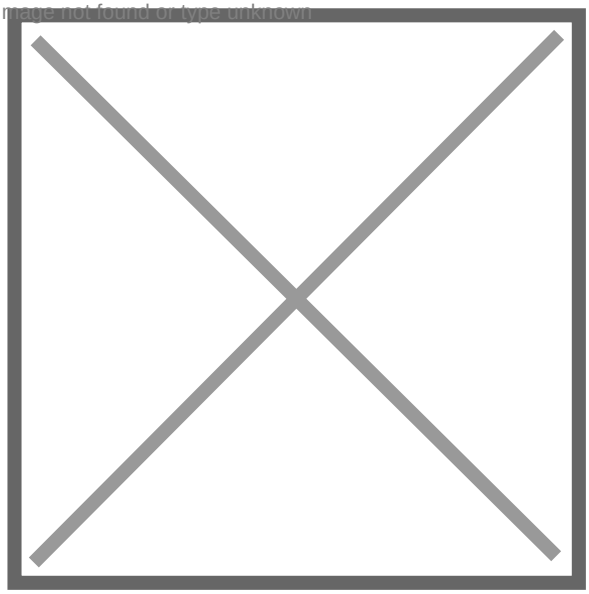

Droit de visite d'un controleur d'impot

Par **nako_old**, le **09/09/2007** à **18:37**

ayant cessé mon activité au 31 décembre 2006, un controleur fiscal a - t-il le droit de visiter les lieux d'exploitation alors que je ne suis plus censée être locataire. (local loué via une sci) ? merci-

Par **maitreiledefrance_old**, le **15/09/2007** à **16:12**

bonjour

oui tout dépend à quel titre il effectue le controle fiscal
à titre d 'un controle personnel ou dans le cadre professionnel

si vous faites l'objet d'un controle approfondi les 2 peuvent etre examiné

avez vous recu une notification de redressement?

contacte par mail au besoin

Par **nako_old**, le **17/09/2007** à **09:56**

il s'agit d'un controle professionnel (ent individuelle). pour l'instant je n'ai reçu aucune notification de redressement, mais il semble que le contrôleur doit me la faire parvenir avant le 20 septembre.

merci pour votre réponse. salutations.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés